

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**

Séance du 13 décembre 2022

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
 Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents : 12  
 Date de la convocation : 09.12.2022  
 Date d'affichage : 09.12.2022*

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

**Présents :** BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

**Absents et excusés :** BANCEL Béatrice, FORISSIER Johan

**Secrétaire de séance :** DESLOIR Bernard

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**

Déclaration d'intention d'aliéner	CAKIR Loïc (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	BEAUGENT Ludovic : installation panneaux photovoltaïques ROUX Bernard : installation panneaux photovoltaïques NRGIE CONSEIL (FREREY Daniel) : installation panneaux photovoltaïques OPEN ENERGIE (BOURG Thérèse) : installation panneaux photovoltaïques LE HOUEROU Stéphane : : installation panneaux photovoltaïques RICHARD Didier : Création et modification ouvertures existantes MATHE Pierrick et Carole : Création d'une piscine couverte BROSSAT René : installation panneaux photovoltaïques
Déclarations préalables en cours	PAYRE Matthieu : construction d'un abri de jardin et installation panneaux photovoltaïques BADIOU René : construction d'un carport fermé
Déclarations préalables refusées	
Permis accordés ou tacites	
Permis en cours	METGE Florian et GROS Noémie : construction d'un bâtiment agricole et maison d'habitation PILARCZYK Thibaut et RODRIGUES Mélanie : Transformation et réhabilitation complète d'un atelier en habitation PAYRE Matthieu : construction d'un abri de jardin et installation panneaux photovoltaïques

**3. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AFR - Délibération n° 2022D801**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'Association Familles Rurales (AFR).

Chaque année, l'AFR organise un marché de Noël artisanal au complexe sportif Léon Coquard, des artisans locaux sont présents tout au long de la journée et proposent leurs produits au public.

Cette année, l'association a fait appel à d'autres associations pour développer les animations (présence du Père Noël, la Mère Noël et ses lutins, stand de maquillage, dégustation d'huîtres, conte de Noël...).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 200 € à l'association de l'AFR, afin de la soutenir.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE « D'AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU SERVICE AVEC POINT DE VENTE » POUR LE TOUR DE GREG - Délibération n° 2022D802**

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation d'une subvention pour un montant global de 12.443 €, selon détail

ci-dessous :

- Bénéficiaire : Le Tour de Greg – M. Grégory RODAMEL – 211 Impasse des Sources – 42810 ROZIER EN DONZY
- Projet : acquisition d'un camion pizza et aménagement d'un laboratoire et four à pizza dans le cadre d'une création d'un commerce non sédentaire
- Montant total du projet : 33.770 € HT
- Montant des dépenses éligibles CCFE : 33.770 € HT
- Aides sollicitées : Commune 2.000 € - Communauté Communes Forez-Est : 2.000 € - Région : 8.443 €

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 1)*

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE VOIRIE COMMUNALE 2023 – Délibération n° 2022D803**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe voirie communale 2023.

Dans le cadre de la requalification des rues de la Quintaine – Saint Roch, Saint-Pierre, Liseurs et Canuts, plusieurs lots de travaux vont être réalisés.

En 2023, les travaux débiteront par la Rue Quintaine – St Roch.

L'enveloppe voirie communale 2023 portera sur les travaux de voirie et d'aménagement de parking pour un coût global de 221.000 € HT.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2023 – Délibération n° 2022D804**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe de solidarité 2023.

Dans le cadre de la requalification des rues de la Quintaine – Saint Roch, Saint-Pierre, Liseurs et Canuts, plusieurs lots de travaux vont être réalisés.

En 2023, les travaux débiteront par la Rue Quintaine – St Roch.

L'enveloppe solidarité 2023 portera sur l'aménagement des espaces verts et de l'acquisition de mobilier urbain pour un coût global de 35.000 € HT.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2023 – Délibération n° 2022D805**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe territorialisée 2023.

Dans le cadre de la requalification des rues de la Quintaine – Saint Roch, Saint-Pierre, Liseurs et Canuts, plusieurs lots de travaux vont être réalisés.

En 2023, les travaux débiteront par la Rue Quintaine – St Roch.

L'enveloppe territorialisée 2023 portera sur les travaux de réseau et d'infiltration des eaux pluviales, ainsi que sur les honoraires d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et les missions de sécurité pour un coût global de 238.000 € HT.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **8. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE « AMENDES DE POLICE » – Délibération n° 2022D806**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe « amendes de police ».

Dans le cadre de la requalification des rues de la Quintaine – Saint Roch, Saint-Pierre, Liseurs et Canuts, plusieurs lots de travaux vont être réalisés.

En 2023, les travaux débiteront par la Rue Quintaine – St Roch.

L'enveloppe « amendes de police » portera sur l'aménagement des trottoirs et le cheminement piétonnier pour un coût global de 30.000 € HT.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **9. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2023 – Délibération n° 2022D807**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe territorialisée 2023.

Ce projet consistera en l'aménagement du complexe sportif « Léon Coquard » situé Route de Bourbonneau pour un coût de 99.379 € HT, dont principalement : Création d'une tribune, création d'un auvent, l'installation de paniers de basket Et l'installation d'un éclairage extérieur.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **10. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION-AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA REQUALIFICATION DES RUES DE LA QUINTAINE-SAINT ROCH, SAINT-PIERRE, LISEURS ET CANUTS – Délibération n° 2022D808**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de requalification des rues de la Quintaine-Saint Roch, Saint-Pierre, Liseurs et Canuts. Il aura pour but principal d'améliorer et de sécuriser les déplacements de tous les usagers de ces rues (véhicules, cycles, piétons...). Différents travaux complémentaires seront également réalisés à cette occasion : déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols, plantation d'arbres, enfouissement des réseaux secs, rénovation des réseaux humides avec mise en séparatif...

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel – Requalification des rues de la Quintaine-Saint Roch, Saint Pierre, Liseurs et Canuts</b>				
DEPENSES HT		RECETTES HT		
<b>Requalification des Rues</b>		Subvention Département	600.000,00 €	30 %
Secteur 1 Quintaine – St Roch	500.672,50 €	Subvention Agence de l'eau	200.000,00 €	10 %
Secteur 2 Rue Saint Pierre	175.249,00 €	Subvention DETR-DSIL	200.000,00 €	10 %
Secteur 3 Rue des Canuts	195.941,00 €	Subvention Région	400.000,00 €	20 %
Secteur 4 Rue des Liseurs	606.939,00 €	Autofinancement	200.000,00 €	10 %
Secteur 5 Cour d'école	184.589,50 €	Emprunt	395.891,00 €	20 %
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Missions SPS	76.500,00 €			
Enfouissement réseaux secs - SIEL	256.000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1.995.891,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.995.891,00 €</b>	<b>100 %</b>

Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **11. MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX 2023 – Délibération n° 2022D809**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif. Il propose de fixer le tarif à 2.000 €.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **12. CCFE : ABANDON DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – Délibération n° 2022D810**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1379 – I – 16° dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022, instituant l'obligation de reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement perçue par les communes au profit de leur EPCI dont elles sont membres,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2022.017.28.09 en date du 28 septembre 2022, instituant le principe d'un reversement annuel de 1 % du produit de la taxe d'aménagement des communes membre de CCFE à cette dernière,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2022D607 en date du 20 septembre 2022, approuvant le reversement à la Communauté de Communes de Forez-Est de 1 % du montant de cette taxe,

**Vu** la nouvelle rédaction de l'article 1379 – I – 16° du Code général des impôts, telle que résultant de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022, supprimant le caractère obligatoire de ce reversement,

**Vu** notamment l'article 15 – II de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2022 définissant les modalités de retrait des délibérations prises pour la mise en œuvre de cette obligation désormais caduque,

**Vu** la délibération n° 2022.023.07.12 de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 décembre 2022, décidant le retrait de sa délibération n° 2022.017.28.09,

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération n° 2022D607 en date du 20 septembre 2022.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **13. CCFE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – Délibération n° 2022D811**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 5 décembre 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et ses 42 communes membres, ont signé une première Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Loire, pour une période de 4 ans, de 2019 à 2022. Cet engagement réciproque entre la CAF et les collectivités territoriales du territoire Forez-Est, vise la mise en cohérence et la synergie de l'ensemble des acteurs et de

leurs interventions, dans les champs de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

Parallèlement un Contrat Enfance Jeunesse a été signé par la CAF de la Loire, la CCFE et les communes concernées le 6 novembre 2019, afin d'assurer le financement des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Ce dispositif national d'objectifs et de financement des structures touche à sa fin et est remplacé par la mise en œuvre dans le cadre de la CTG d'un dispositif financier visant à simplifier et harmoniser la gestion financière, le « bonus territoire ». La signature d'une nouvelle CTG par la Communauté de Communes et par les Communes est donc la condition du maintien des soutiens financiers CAF, aux structures d'accueil des 0-17 ans.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027 et d'autoriser sa signature.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **14. CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE – Délibération n° 2022D812**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de 2023 à 2026 avec le Centre Gestion de la Loire pour l'établissement complet des dossiers retraite de la CNRACL du personnel communal.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

#### **COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS**

**Commission Economie** : Les travaux de l'Épicerie avancent bien et l'artiste-peintre va bientôt réaliser sa fresque.

**Commission CME (Conseil Municipal Enfants)** : Mme Anne BABEL, conseillère explique que les enfants du CME ont participé à la commémoration du 11 novembre, au Marché de Noël et à la fête de la Sainte-Barbe.

**Commission Club des Jeunes** : Suite à l'Assemblée Générale du 10 novembre 2022, un nouveau bureau a été élu.

Présidente : Solenn MARJOLLET

Vice-Président : Edgar GUILLOT

Secrétaire : Thomas JEAN

Vice-Secrétaire : Morgane BONTEMPS

Trésorier : Killian BASTIAN

Vice-Trésorier : Ethan OBLETTE

**Commission Voirie** : Sur la Route du Creux, un panneau « cédez passage » sera mis en place pour laisser la priorité aux riverains du Chemin le Thomas.

**Commission Bâtiments** : La construction de la future caserne des pompiers est décalée en 2025-2026.

**Commission Communication** : Mme Fabienne TISSEUR, conseillère informe que la distribution des bulletins municipaux aura lieu le mercredi 28 décembre à 09h00.

**Commission Culture** : Une exposition « Bébé lion, tu me surprends » organisée par la Communauté de Communes de Forez-Est sera installée à la Bibliothèque destinée aux enfants (crèche, école et Centre de Loisir).

Un spectacle sera également proposé aux enfants de la crèche.

**Commission Evènements** : Festival à la croisée des Chap' est prévu en mai prochain au lieu-dit Charbonnières. M. le Maire explique que M. VIOLLEAU un des organisateurs est venu présenter son projet : repas champêtre, bal folk, spectacles, concert rock ...

**Commission CCAS** : Distribution colis à la MAPA – domicile collectif

Vendredi 16 décembre : distribution des colis accompagné d'un goûter à la salle communale

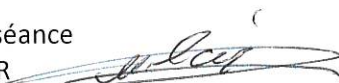
#### **Divers :**

**Ordures Ménagères** : En 2025, les bacs individuels et le ramassage porte à porte seront supprimés et remplacés par un apport volontaire dans des conteneurs enterrés répartis sur la Commune (7 au total). Le ramassage sera effectué chaque semaine.

La séance est levée à 22h06

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue en mars 2023.

Le Secrétaire de séance  
Bernard DESLOIR



Le Maire  
Didier BERNE

